



Changements apportés au cadre de gouvernance, 16 juin 2017 :

Le cadre de gouvernance du R1Q a été mis à jour afin de mieux refléter les pratiques et la terminologie en usage depuis 2014 :

- Alignement avec les pratiques recommandées dans le guide de gestion pour les réseaux thématiques du FRQS du 2016 (quant à la durée des mandats, des procédures d'adhésion, etc.)
- Mise à jour des noms et nature des regroupements et du langage décrivant le Réseau-1 et ces activités
- Mise à jour de l'organigramme pour refléter ces changements. L'organigramme ne figure pas dans le cadre de gouvernance mais sera partagé avec vous lors de la journée scientifique annuelle en format affiche

Nous souhaitons notamment attirer votre attention sur les changements proposés par le comité de direction à la durée des mandats des membres du comité de direction (section 5.3) et de la direction scientifique (section 6.2). Ces changements sont proposés en lien avec les recommandations du FRQS, et afin d'assurer une continuité dans la direction du réseau.

5.3 Durée du mandat

Ancien texte (2014) :

La durée du mandat des membres du Comité de direction est de deux ans, renouvelable une fois, pour un maximum de quatre années consécutives.

Nouveau texte (2017) :

La durée du mandat des membres du Comité de direction est de deux ans, renouvelable deux fois, pour un maximum de six années consécutives, avec une évaluation par le comité de gouvernance avant un second mandat.

6.2 Nomination et durée du mandat

Ancien texte (2014) :

La direction scientifique est nommé par le FRQS sur proposition du Comité de direction. Son mandat est d'une durée de deux ans, renouvelable une fois, soit pour un maximum de quatre années consécutives.

Nouveau texte (2017) :

La candidature de la direction scientifique est approuvée par le FRQS sur proposition du comité de direction. Son mandat est d'une durée de quatre ans, renouvelable une fois, soit pour un maximum de huit années consécutives.